



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 1.4

Transmis le 14.12.22
Mis en ligne le 14.12.22

DECISION N° 2022_195

CONTRAT DE PRESTATION AVEC ARTS DI SHOW- ATELIERS CRÉATIFS DANS LE CADRE DES FÊTES DE NOËL 2022

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu les règles de la commande publique en vigueur,

Vu la délibération N°18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération N°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 et de la délibération N°2 du Conseil municipal du 14 avril 2021 relatives aux délégations du conseil municipal au Maire, et notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la proposition de la société Arts Di Show, sis 34 allée du Château, 33 140 Cadaujac représentée par Mme Mailys BOCHU, dirigeante, de mettre en place une animation d'ateliers créatifs sur le thème de Noël, au jardin des Tilleuls de Lourdes, dans le cadre des fêtes de Noël,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

De signer un contrat de prestation avec la société Arts Di Show, sis 34 allée du Château, 33 140 Cadaujac, pour la mise en place d'ateliers créatifs sur le thème de Noël, au jardin des Tilleuls de Lourdes du samedi 17 au vendredi 23 décembre 2022 de 14h à 18h,

ARTICLE 2 :

-de régler à la société Arts Di Show la somme de 2 800 € (deux mille huit cent euro) net, non assujetti à la TVA, par mandat administratif à l'issue de la prestation,
-de prendre à sa charge les frais de restauration pour 2 personnes par jour soit 14 repas.

Cette somme est inscrite au 011 611 024 du budget principal 2022.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2 122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

- publiée électroniquement sur le site internet de la ville de Lourdes, conformément à la réglementation en vigueur,
- transmise au contrôle de légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 06/12/2022

Le Maire,



Thierry LAVIT